

**-REUNION DU BUREAU DU 14 Décembre 2015
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 à 17h30 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLOT VIGNOT	2ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. CASTELLANI	6ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BEGUET	7ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. HERMAN	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BABOLAT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. MOINGEON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. NIEL	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUICHARD	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. DROGUE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. RAPHANEL	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BARILLOT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PLANET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. BERTHOU	1er Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	3ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BLANC-FALCON	5ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE BETTANT

La séance débute par la présentation du projet de PLU arrêté de Bettant.

Une analyse technique du dossier est présentée aux membres du Bureau. Elle révèle que celui-ci ne présente pas de motifs d'incompatibilité avec le SCoT et le schéma de secteur en vigueur.

Il est cependant précisé que quelques incohérences et précisions dans la rédaction du document final mériteraient d'être prises en compte de manière à améliorer sur le plan technique et juridique certaines dispositions de ce PLU.

La présidente précise qu'à ce titre Olivier PREMILLIEU se tient à la disposition de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Bureau rend un avis favorable.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE MONTLUEL

La séance se poursuit par l'examen du projet de modification du PLU de la commune de MONTLUEL. Après la présentation des dispositions faisant l'objet de cette procédure de modification et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Bureau rend un avis favorable.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE BELIGNEUX

La séance se poursuit par l'examen du projet de modification du PLU de la commune de BELIGNEUX. Après la présentation des dispositions faisant l'objet de cette procédure de modification et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Bureau rend un avis favorable.

► QUESTIONS DIVERSES : POINT SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'INTERSCOT PROPOSÉES PAR L'AGENCE D'URBANISME

Madame la Présidente présente aux membres du Bureau les nouvelles modalités financières de participation à l'Interscot que l'agence d'urbanisme souhaite mettre en place d'ici 2016.

Elle rappelle que le syndicat mixte BUCOPA n'est pas adhérent à l'agence d'urbanisme, mais participe uniquement financièrement à la démarche partenariale de l'Interscot.

Cette démarche a pour objet, à la fois sur le plan technique et politique, d'aborder les problématiques communes d'aménagement et d'urbanisme des treize SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'agence d'urbanisme souhaite que désormais la participation à la démarche Interscot soit liée à l'adhésion à l'agence. Cette adhésion aurait pour conséquence une augmentation importante de la participation financière du territoire du BUCOPA. Celle-ci se scinderait en deux parties :

- la première concernerait l'adhésion du syndicat mixte BUCOPA à l'Interscot pour un montant légèrement supérieur à celui actuel car réajusté en fonction du potentiel fiscal du territoire ;
- la deuxième concernerait une adhésion du territoire du BUCOPA qui pourrait être ventilée et partagée par les communautés de communes du BUCOPA et le syndicat mixte BUCOPA pour financer un socle commun de prestations qui s'élèverait au total à 17 121 euros.

Pour le territoire du BUCOPA, le calcul a un impact conséquent (+ 18 439 €) lié d'abord à l'absence actuelle de cotisation à l'Agence d'urbanisme du Syndicat mixte lui-même, à l'absence d'adhésion d'autres acteurs du territoire (un contact avancé a lieu avec la Communauté de communes de Miribel-Plateau) et à une participation à l'Interscot revue à la hausse.

HYPOTHESE REPARTITION ENTRE MEMBRES	COTISATION TERRITORIALE	REPARTITION ENTRE MEMBRES				CONTRIB. INTERSCOT	TOTAL 2016 SM SCOT	ECART / 2015 SM SCOT
		COMM	COM COM	COM AGGL	SM SCOT			
Territoire du Beaujolais	22 094 €	1 800 €			20 294 €	10 090 €	30 384 €	17 384 €
Territoire du Bugey - Cotière - Plaine de l'Ain	17 121 €				17 121 €	7 818 €	24 939 €	18 439 €
Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné	8 055 €				8 055 €	3 679 €	11 734 €	1 734 €
Territoire de la Dombes	3 226 €				3 226 €	1 473 €	4 699 €	-301 €
Territoire des Monts du Lyonnais	3 250 €				3 250 €	1 484 €	4 735 €	-5 265 €
Territoire du Nord-Isère	23 654 €	1 800 €		10 000 €	11 854 €	10 802 €	22 657 €	4 657 €
Territoire de l'Ouest Lyonnais	13 303 €		7 200 €		6 103 €	6 075 €	12 178 €	178 €
Territoire des Rives du Rhône	29 525 €			10 000 €	19 525 €	13 483 €	33 009 €	11 009 €
Territoire du Val de Saône	4 704 €				4 704 €	2 148 €	6 852 €	1 852 €

Mme SELIGNAN précise que lors d'une réunion préparatoire avec les douze autres présidents de l'Interscot, elle s'était opposée à ces nouvelles modalités de financement jugées bien trop élevées pour notre territoire.

Les membres du Bureau partagent son point de vue et ne souhaitent pas pour l'heure que le syndicat mixte BUCOPA adhère à l'agence d'urbanisme dans ces conditions. Elle explique enfin qu'une réunion de concertation avec le directeur et le président de l'agence aura lieu le 12 mai pour voir dans quelles mesures un terrain d'entente pourrait être trouvé.

Une nouvelle réunion entre les présidents des treize SCoT est par ailleurs prévue le 29 mai prochain.

Quoi qu'il arrive, Mme la Présidente précise que quoi qu'il en soit, toute décision modifiant substantiellement la participation financière du syndicat mixte sera soumise à l'approbation du comité syndical.

La séance est levée à 18 h 15